

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 JUIN 2020  
N°27/2020

**L'AN DEUX MILLE VINGT LE DEUX JUIN**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS** : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E., BOFFELI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

**PROCURATIONS** : MEDAVIT R. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Pauline ARRAR est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RH - CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES  
AVANCEMENTS DE GRADES 2020**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil de modifier le tableau des emplois comme suit :

SUPPRESSION	CREATION
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe à temps plein	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps plein
Attaché à temps plein	Attaché principal à temps plein

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE**

A la modification du tableau des emplois en créant :

- un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020
- d'un emploi d'attaché principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 16/06/2020 SLO

ID : 038-213800717-20200602-DEL\_2020\_27-DE

et en supprimant :

- un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020
- un emploi d'attaché à temps complet à compter du 1er juillet 2020.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 03 juin 2020

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

